

## L'indemnisation des licenciés économiques, une mesure marginale

LEMONDE.FR | 23.06.09 | 16h03 • Mis à jour le 23.06.09 | 16h17

**L**ors de son discours devant le Congrès, lundi 22 juin, le chef de l'Etat a esquisé de nouvelles mesures pour les chômeurs. Le président dit vouloir garantir, pendant un an, l'intégralité de son salaire à tout licencié économique et lui permettre d'être formé pendant cette période.

*"Ces deux mesures – maintien du salaire et extension du contrat de transition professionnelle (CTP) – sont très marginales",* dénonce Bénédicte Reynaud, directeur de recherche CNRS à Paris School of Economics. Ces derniers temps, le nombre d'annonces de plan sociaux et de licenciements économiques a certes fortement augmenté. On en a compté plus de 22 000 depuis un an. Mais le licenciement économique ne représente que 5 % à 6 % des inscriptions au chômage.

De plus, ces mesures risquent d'*"accroître les inégalités parmi les sans-emploi"*, note l'économiste. *"Ce sont des mesures qui vont encore un peu plus segmenter le marché des chômeurs alors qu'il est déjà très hétérogène. Elles concernent des personnes qui étaient déjà protégées car en CDI et qui, dans les entreprises de plus de 1 000 salariés, font déjà l'objet d'un plan de sauvegarde pour l'emploi avec des mesures de reconversion et l'assurance de toucher 80 % de leur salaire. Alors que les intérimaires et CDD qui ne seront pas concernés sont beaucoup moins bien traités : ils touchent moins et pendant moins de temps"*. Autres oubliés de cette annonce, les personnes subissant des licenciements individuels, pour faute ou pour incapacité de travail. Des licenciements qui ont tendance à augmenter, au détriment des procédures de licenciement économique.

Nicolas Sarkozy a aussi annoncé qu'il allait étendre le dispositif de contrat de transition professionnelle. Mis en place en 2006, cet accompagnement spécifique à des bassins d'emploi très défavorisés, ne bénéficie pour le moment qu'à quelques milliers de personnes (3 500 en 2009). Ces chômeurs en voie de reconversion bénéficient d'une formation et touchent un revenu de remplacement de 80 % de leur salaire pendant douze mois, mais renoncent en contrepartie à leur indemnité de licenciement. *"Dans un sens, un élargissement de ce dispositif est presque le détourner de son objectif"*, note Bénédicte Reynaud. D'autant que, pour le moment, ce dispositif très cher ne donne pas tous les effets espérés : en moyenne, 60 % des personnes issues de ce contrat ont retrouvé un CDD dépassant six mois ou un CDI, avec des variations très fortes d'un bassin d'emploi à l'autre.

Reste à financer ces dispositifs, et notamment le volet formation, particulièrement coûteux. Mais, *"le choix de ne pas le faire, qui coûterait moins cher aujourd'hui, nous coûterait infiniment plus cher demain"*, a avancé lundi Nicolas Sarkozy qui considère cette dépense comme un investissement sur le long terme.

Antonin Sabot

**Le Monde.fr**

» A la une    » Archives    » Examens    » Météo    » Emploi    » Newsletters    » Talents.fr  
 » Le Desk    » Forums    » Culture    » Carnet    » Voyages    » RSS    » Sites du  
 » Opinions    » Blogs    » Economie    » Immobilier    » Programme    » Le Post.fr    groupe  
 Télé

**Le Monde**

» Abonnez-vous au *Monde*  
 à -60%  
 » Déjà abonné au journal  
 » Le journal en kiosque

